

# COMMUNE DE HENSIES

## AVIS D'URBANISME

---

**Objet : Mise en œuvre d'une Zone d'Aménagement Communal Concerté (Z.A.C.C.) au lieu-dit "Nouvelle Cité" - Projet de Schéma d'Orientation Local Modifié**

Projet situé entre les rues de Villers et de Crespin à 7350 Hensies ;

---

En application de l'article D.VIII.22 alinéa 5 du Code du Développement Territorial, et du chapitre III du titre III du CDLD, l'Administration communale porte à la connaissance du public que le Conseil communal, en sa séance du 08 juillet 2024, a adopté définitivement le projet de Schéma d'Orientation Local (S.O.L) modifié initiant la mise en œuvre d'une partie de la Z.A.C.C. dite "Cité Nouvelle" située entre les rues de Villers et de Crespin à 7350 Hensies.

Cette décision a été approuvée par l'Arrêté Ministériel du 24/09/2024.

Le Conseil communal a statué et décidé à l'unanimité :

**Article 1er :** D'adopter définitivement le projet de S.O.L. modifié initiant la mise en œuvre d'une partie de la Z.A.C.C. dite "Cité Nouvelle" située entre les rues de Villers et de Crespin à 7350 Hensies.

**Art. 2 :** D'établir la déclaration environnementale telle qu'élaborée et jointe à la présente délibération.

**Art. 3 :** De charger le Collège communal de transmettre l'ensemble des documents modifiés au Fonctionnaire délégué ainsi qu'au SPW TLPE - DATU - Direction de l'aménagement Local.

**Art. 4 :** De transmettre copie de la présente décision, pour bonne information, aux initiateurs du projet représentés par Monsieur Antoine DENIS ainsi qu'au bureau d'études ARCEA mandaté pour la réalisation du S.O.L.

Le texte complet de la décision adoptant définitivement le projet de Schéma d'Orientation Local, les mesures arrêtées concernant le suivi et la déclaration environnementale ainsi que l'Arrêté ministériel peuvent être consultés selon les modalités fixées à l'article D.VIII.17 du CoDT, à l'Administration communale de Hensies - Place communale 1 à 7350 HENSIES, UNIQUEMENT sur rendez-vous pris 24 heures à l'avance auprès du service Urbanisme au 065/76.73.52, aux jours et heures d'ouverture, avec la possibilité de rendez-vous le lundi jusque vingt heures ou le samedi matin.

Fait à Hensies, le 09 octobre 2024

Pour le Collège,

Le Directeur général,

M. FLASSE

Le Bourgmestre,

E. THIEBAUT